



Interpellation concernant le ch. des Pins

Les questions de cette interpellation sont issues de discussions ayant eu lieu dans le cadre d'une Commission ad hoc « ch. des Pins », tout comme le dossier explicatif qui lui est annexé.

Interpellation Point 1

Quels montants ont été engagés, ces 10 dernières années, pour des études, des consultations, des expertises en relation avec l'ouverture du chemin des Pins au trafic motorisé et l'aménagement que cela impliquera ?

Interpellation Point 2

Quels sont les interlocuteurs qui participent ou ont participé aux discussions et, parmi eux, qui en fut l'initiateur ?

Interpellation Point 3

Le développement de la mobilité douce dans notre commune est-elle une préoccupation réelle ? La Municipalité est-elle consciente que le chemin des Pins est le seul et unique accès sans danger au Centre Manor Chavannes en mobilité douce (à vélo, à pied, en famille avec enfants), ainsi que, accessoirement, l'unique accès sécurisé à la partie de la commune située de l'autre côté de l'autoroute ?

Interpellation Point 4

La préservation d'une zone de verdure, avec sa faune et sa flore, est-elle une priorité pour la Municipalité ? Celle-ci réalise-t-elle qu'une circulation infernale traverse tout le village pour accéder à l'autoroute et qu'il nous reste uniquement le chemin des Pins et ses alentours comme zone de pureté et de tranquillité ?

Parallèlement à ces questions, les soussigné(e)s aimeraient exprimer leur contrariété et leur étonnement devant des affirmations insolites et contradictoires de la Municipalité telles que : « j'attends un retour du canton », en rapport avec une intervention faite en décembre 2018 sur ce dossier du ch. des Pins ou « il n'y a rien, c'est en stand-by », suite à une question posée début 2020, ou encore, tout récemment, « il n'y a rien pour cette législature », législature qui s'achève bientôt.

Les soussigné(e)s apprécieraient des réponses plus cohérentes de la part de la Municipalité et qu'elle informe le Conseil à temps et régulièrement de tractations entreprises avec des tiers,



Interpellation concernant le ch. des Pins

surtout lorsqu'il s'agit de tractations de cette envergure, et non de devoir l'apprendre par la presse ou par des fuites.

Annexe : ment.

Jean-Pierre Rodieux, interlocuteur du groupe

Ilona Alonso

Marianne Naegeli

Ernesto Stahl

Daniel Flesher

Commugny, le.....